



DOSSIER DE CANDIDATURE

AMI “Développement
du photovoltaïque sur
les grandes surfaces
agricoles de l’Ouest
Lyonnais”

**Date limite de candidature :
vendredi 1er mars 2024**

**Pour retourner le dossier de
candidature :**

oceane.lasne@coopawatt.fr

Pour un avis technique :
enzo.casnici@rhone.chambagri.fr



Contexte

La production d'énergie photovoltaïque peut permettre de maîtriser ses charges énergétiques ou de bénéficier d'un revenu complémentaire, tout en diminuant son impact environnemental en réduisant la production de gaz à effet de serre, cause principale du réchauffement climatique. Propre, accessible grâce au soutien de l'État, cette énergie est dorénavant fiable et rentable. De plus, l'installation de sa propre source de production électrique peut réduire la dépendance à l'externe et fiabiliser les coûts de revient des produits.

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais ainsi que la Chambre d'agriculture ont souhaité soutenir les agriculteurs dans cette démarche d'installation de photovoltaïque en proposant d'accompagner 6 projets (étude de faisabilité, étude des meilleurs portages possibles, analyse des devis et mise en relation avec des installateurs agréés) entièrement gratuitement afin de lancer la dynamique.

Ces 6 exploitations accompagnées deviendront ainsi « exploitations pilotes » et s'engagent à accepter une visite par an (maximum), en présence de la Chambre, afin d'expliquer aux autres exploitants les différentes étapes, les bénéfices mais aussi les embûches à éviter. Ce dossier de candidature est ainsi destiné à toute exploitation agricole qui souhaite candidater à cet AMI, afin de bénéficier d'un accompagnement gratuit et réalisé par une expertise indépendante en la personne de CoopaWatt et de la Chambre d'agriculture du Rhône.

L'ensemble des candidatures reçues seront étudiées et analysées impartialement en fonction du respect des critères de sélection présents dans le présent dossier de candidature. Les critères de sélection sont à la fois des critères liés à la typologie de l'exploitation et des critères techniques liés au(x) site(s) de production, que l'exploitation propose dans sa candidature pour bénéficier d'un accompagnement aux études et à la mise en œuvre de leur projet photovoltaïque sur leur exploitation. Il est notamment attendu des exploitations qui candidatent à cette AMI, qu'elles soient intéressées concrètement par la mise en place d'un projet photovoltaïque en autoconsommation. En effet, l'accompagnement proposé dans le cadre de cette AMI a pour ambition d'accompagner et de développer principalement des projets en autoconsommation.

01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE L'EXPLOITATION

Page 3

ACTIVITÉ AGRICOLE ET TYPE DE CONSOMMATION

Page 4

02

03 INFORMATIONS DU OU DES SITE(S) DE PRODUCTION

Page 6

CHARTE D'ENGAGEMENT

Page 9

04

A l'attention des candidats : tout dossier incomplet sera considéré comme non prioritaire à cet AMI.

1ère partie - Informations administratives de l'exploitation

Dans cette première partie vous devez communiquer les informations suivantes sur votre exploitation :

1.1 Nom d'exploitation

1.2 - Numéro de Siret

1.3 - Adresse du siège

1.4 - Adresse du site concerné si différente du siège et coordonnées GPS (latitude et longitude)

1.5 - Nom/Prénom du chef d'exploitation

1.6 - Personne en charge du projet photovoltaïque si différent du chef d'exploitation

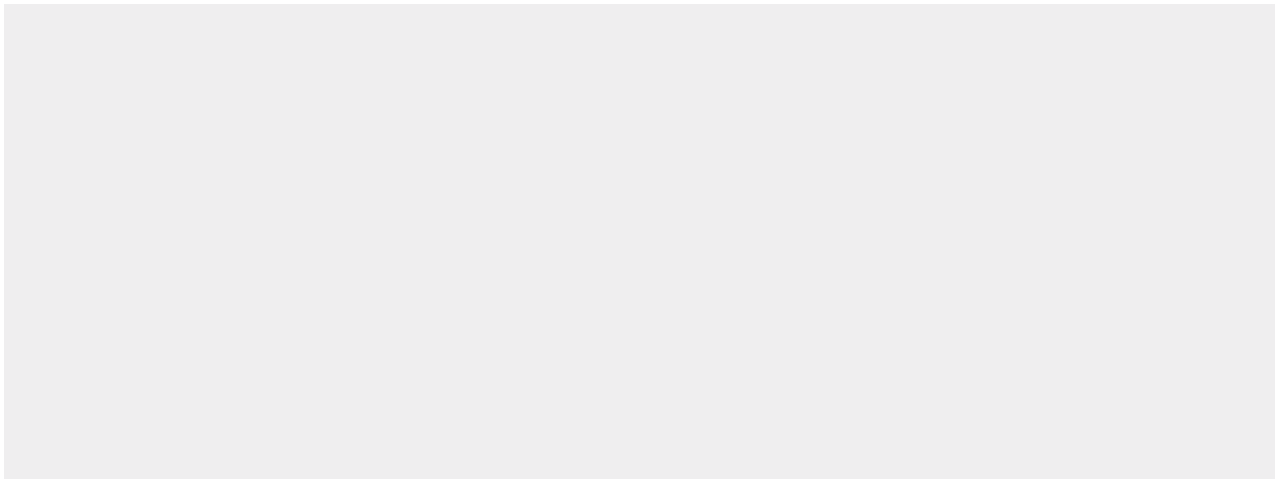
1.7 - Contact mail et téléphone du chef d'exploitation (et personne en charge du projet le cas échéant)

2ème partie - Activité agricole et type de consommation

Dans cette partie, vous devez communiquer les informations suivantes sur le(s) activité(s) de votre exploitation et de ses consommations :

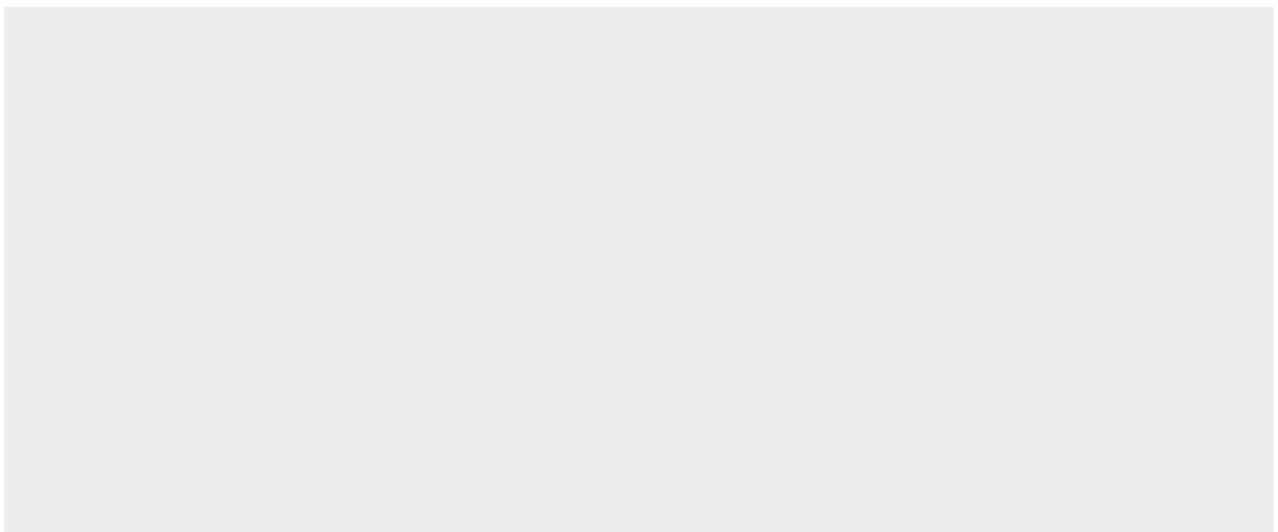
2.1 - Type de l'activité principale et son ampleur (i.e chiffre d'affaires majoritaire).

Exemples_: élevage bovin ou caprin --> 50 UGB // maraîchage --> 3 hectares exploités ...



2.2 - Le cas échéant : types des productions et activités secondaires (y.c. non agricoles mais liées à l'exploitation) et son ampleur.

Exemples : arboriculture, gîte, PPAM, ferme pédagogique, ...



2.3 - Pour chaque activité, apporter des précisions permettant d'affiner la compréhension des consommations électriques.

Exemples : transformation à la ferme, vente directe, chambre froide, calibrage automatisé, embouteillage, séchage en grange, pompe, ...

2.4 - Le cas échéant, indiquer les futurs projets de l'exploitation qui peuvent impacter la consommation d'énergie, à court (<5 ans) et moyen (<10 ans) termes.

Exemples : nouvel atelier, arrêt d'un atelier, modernisation d'équipement, ...

2.5 - Fournir une estimation de la consommation annuelle de l'exploitation en kWh et en € pour 2022 ou 2023.

Ces informations vous sont demandées afin d'évaluer la pertinence économique de l'autoconsommation.

2.6- Renseigner le type de compteur (Linky, électrique, électromécanique) et la puissance souscrite en kVA.

Ces informations vous sont demandées car **seuls les consommateurs possédant un compteur communicant (ex : linky) peuvent participer à une opération d'autoconsommation**. De ce fait, si votre compteur électrique n'est pas un compteur Linky, il faudra prévoir son remplacement pour réaliser le projet en autoconsommation. **Les données de consommation doivent être enregistrées pour réaliser un projet en autoconsommation.**

A noter : en lien avec ce dossier de candidature, il vous a été communiqué un guide pour procéder à l'enregistrement de vos données Enedis. Si vos données ne sont pas enregistrées, veuillez suivre ce guide pour réaliser l'enregistrement des données dès le dépôt de votre candidature.

2.7 - Joindre à votre dossier de candidature, une copie des factures sur les 3 dernières années.

Cette information vous est demandée afin de connaître votre tarif kWh et la stabilité annuelle de vos consommations, qui sont deux indicateurs importants pour pré-identifier le potentiel d'un projet photovoltaïque en autoconsommation.

3ème partie - Informations du ou des site(s) de production

Dans cette partie, vous devez communiquer les informations suivantes sur le ou les site(s) de production potentiel(s) sur lequel/lesquels vous souhaitez un accompagnement :

3.1 - Surface approximative disponible pour la mise en place de PV (par toiture s'il y en a plusieurs).

Joindre à votre dossier, si possible, une photo aérienne de type Google Maps (si plusieurs toitures, les numéroter sur la photo et dans votre réponse écrite. Exemple : toiture 1 - 200m², toiture 2 - 125m², etc...).

A noter : ces informations vous sont demandées afin de pré-estimer en amont des études l'existence d'un réel potentiel d'installation photovoltaïque.

3.2 - Description, la plus détaillée possible, de la/des toiture(s) concernée(s).

Exemples : Orientation, présence et hauteur d'une cheminée, griffe à foin, aération en faitage,...

A noter : cette information vous est demandée afin de pré-identifier les éléments susceptibles de réduire le potentiel total d'installation sur la toiture du bâtiment pour cause d'encombrement de la toiture, création d'ombrages, mauvaise inclinaison ou orientation...

3.3 - Capacité du bâtiment à accueillir du photovoltaïque : joindre à votre dossier de candidature a minima un avis simple de l'architecte/du constructeur sur la faisabilité du projet, a maxima une étude structure.

Si plusieurs bâtiments : joindre l'information pour chacun des bâtiments.

A noter : cette information vous est demandée afin de pré-estimer la faisabilité technique du projet vis-à-vis de la résistance de la structure du bâtiment à supporter une charge supplémentaire (panneau photovoltaïque 15kg/m²).

3.4 - Joindre un avis favorable de votre assurance pour assurer la ou les toiture(s) concernée(s) par un projet photovoltaïque.

A noter : Il n'est pas nécessaire de joindre cet avis pour finaliser le dossier de candidature. Toutefois dans le cas où vous êtes sélectionné, vous devrez obligatoirement fournir cet avis afin de bénéficier de l'accompagnement. Si votre assurance ne peut pas assurer l'installation, le projet est non réalisable.

3.5 - Type de couverture de la/des toitures (bac acier, tuile, fibro amianté ...) : joindre si possible une photo à votre dossier de candidature.

A noter : cette information vous est demandée afin de pré-identifier si la surface de toiture est compatible avec l'installation de panneaux photovoltaïques. Dans le cas d'une toiture fibro amianté les coûts induits par le remplacement de toiture sont trop élevés pour être absorbés dans le modèle économique d'un projet photovoltaïque.

Si votre toiture est fibro amianté, notifiez dans votre réponse si le remplacement de la toiture est déjà prévu en dehors de la réalisation du projet photovoltaïque.

3.6 Joindre un avis de la banque, sur les conditions de prêt (somme maximum, taux d'intérêt et durée)

A noter : il n'est pas nécessaire de joindre cet avis pour finaliser le dossier de candidature. Toutefois dans le cas où vous êtes sélectionné, il vous sera demandé afin de vérifier si vous disposez d'un potentiel d'investissement suffisant pour financer votre projet.

4ème partie - Charte d'engagement

En soumettant ma candidature à l'AMI proposée par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais pour le développement du photovoltaïque sur les grandes superficies agricoles de l'Ouest Lyonnais, je sollicite un accompagnement aux études et à la mise en œuvre de mon projet photovoltaïque totalement financé. En contrepartie et dans le cas où je bénéficie de cet accompagnement j'ai connaissance et je m'engage à respecter les engagements suivant :

- **Je m'engage à réaliser le projet photovoltaïque** étudié sur mon exploitation si :
 - Les études menées préalablement ne démontrent aucune difficulté technique ou économique.
 - Mon assurance accepte d'assurer mon ou mes toiture(s) concernées par le projet photovoltaïque.
 - La banque me soutient dans le financement du projet sans mettre mon exploitation en difficulté financière ou si un tiers investisseur s'engage à financer le projet.
- **Je m'engage à faire remplacer mon ou mes compteurs en compteur(s) communicant(s) le cas échéant**, pour permettre le développement du projet en autoconsommation si je suis sélectionné.
- **Je m'engage à vérifier que mes données de consommation Enedis soient bien enregistrées** ou à suivre la procédure pour réaliser la demande d'enregistrement de mes données auprès d'Enedis dès le dépôt de ma candidature (voir guide enregistrement des données Enedis).
- **Je m'engage à être "exploitation pilote"**. Je m'engage à être présent et j'accepte de participer à des moments dédiés aux retours d'expériences sur mon projet : visite de site 1 fois par an les 5 premières années, événements organisés par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais et/ou la Chambre d'agriculture.

Date et signature :